

Budget Primitif 2024
 du Budget Principal de la Commune de Vergèze
 *
 Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*
Les éléments ci-dessous présentent
le projet de budget 2024 avec pour mémoire le budget de l'année 2023
 *

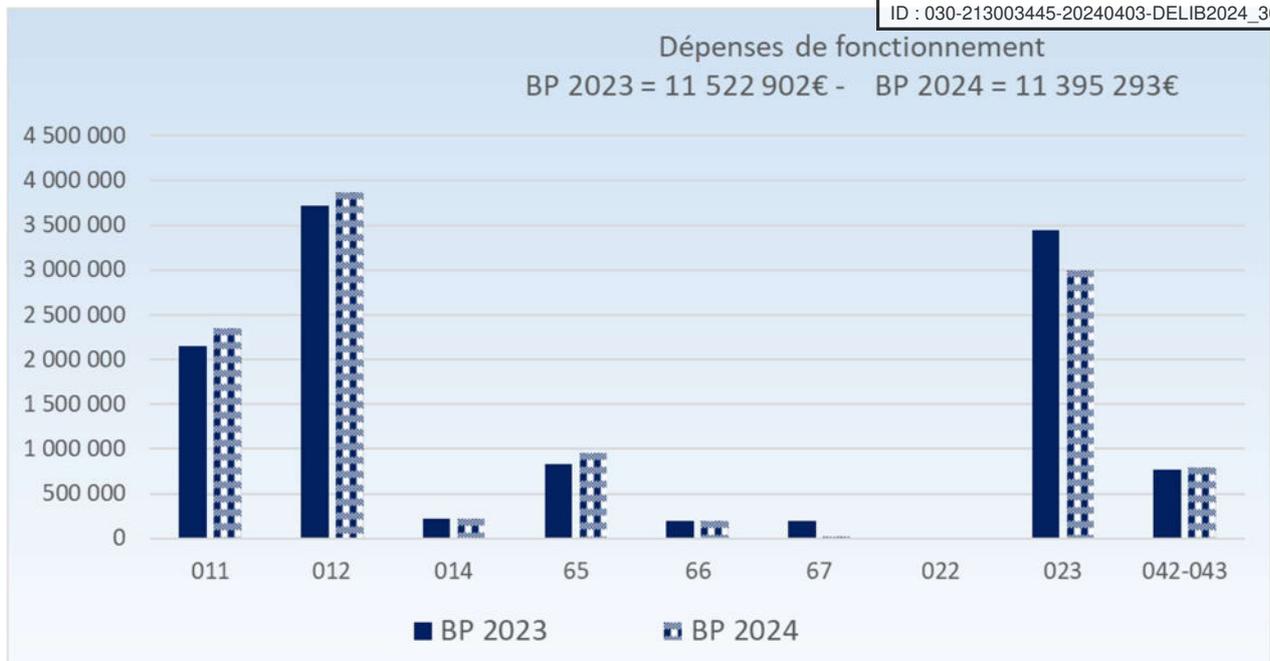
LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2023 sont repris dans le budget primitif 2024 et présentent comme suit :

☞ **Un excédent d'investissement d'environ 1 685 559.02 €**
 ☞ **Un excédent de fonctionnement d'environ 4 935 966.04 € dont 826 774.80 € sera capitalisé**

*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
011	011 charges à caractère général	2 153 250	2 343 130
012	012 charges de personnel	3 718 840	3 867 702
014	014 charges en atténuation	220 000	220 000
65	65 charges de gestion courante	834 430	958 861
66	66 charges financières	190 000	200 000
67	67 charges exceptionnelles	194 000	24 000
022	022 dépenses imprévues		
023	023 virement à la section d'investissement	3 442 382	2 991 599
042-043	042 - 043 opérations d'ordre	770 000	790 000
	Total Dépenses de fonctionnement	11 522 902	11 395 293



011 – Charges à caractère général BP 2023 = 2 153 250 € - BP 2024 = 2 343 129.92 €

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes dépendant de la situation géopolitique internationale.

⌘ 2023 aura donc été impacté par la montée de l'inflation. La hausse des prix, en moyenne annuelle s'élève à +4,9 % en 2023, après une hausse de +5,2 % en 2022.

Cette augmentation s'explique par la progression de l'inflation mais surtout par la hausse des coûts de l'énergie :

- L'explosion du coût de l'électricité ces deux dernières années a provoqué une hausse historique depuis 2021 de près de 100%.
- A cela s'ajoute également une politique tarifaire exponentielle du prix de l'eau supportée par la collectivité : + 43.94% par rapport à 2022.

Le détail de ces augmentations de BP 2023 à BP 2024 :

+ 75 713 € coût électricité (BP 2023 = 348 987 € ; CA 2023 354 210 € ; BP 2024 = 424 700 €)

+ 78 200 € coûts consommation eau (BP 2023 = 68 050 € ; CA 2023 120 759 € ; BP 2024 = 146 250 €)

+ 42 000 € coûts consommation gaz (BP 2023 = 211 000 € ; CA 2023 125 242 € ; BP 2024 = 253 000 €)

L'impact sur la section de fonctionnement s'élève à près de 195 913 €.

Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2024 de la commune sont reprises ci-dessous :

Ecoles Maternelle et Élémentaire

Les moyens financiers alloués aux écoles cette année tiennent compte de l'inflation subie ces deux dernières années soit +7.5%. Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2023.

Ecole élémentaire : 341 à la rentrée scolaire 2022/23 349 au 1^{er} janvier 2024

Soit 25 955.13 € de dotation (+2102.18 €)

Ecole maternelle : 176 à la rentrée scolaire 2022/23 180 au 1^{er} janvier 2024

Soit 12 697.20 € de dotation (+1016.08€)

Festivités

Le programme des festivités sur l'année 2024 est reconduit. La nouvelle version de la Vergézoise est confirmée en avril.

Il est à noter que les nouveaux évènements organisés post Covid ont eu un grand succès auprès de la population Vergézoise. Les vendredis de Vergèze et le marché de Noël en sont de beaux exemples.

Rappel des évènements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête nationale, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, le Téléthon, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Un léger effort financier sera proposé cette année notamment pour la vergézoise et illuminations de Noël.

La communication – moyens et outils + Bulletin

La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les bulletins municipaux, les comptes Facebook, X (ex twitter) et la création du compte Instagram de la ville en 2024.

La promotion des grands projets de la commune fait partie également des objectifs de la communication.

Actions culturelles :

La programmation d'une saison culturelle de qualité demeure la priorité de l'équipe municipale. La fréquentation du public repart sur des bases plus importantes d'avant COVID. En effet en 2023 le nombre d'entrées payantes était de 3 765 alors que la fréquentation en 2019 était de 3 240 entrées.

Malgré tout, les dépenses du secteur culturel subissent de plein fouet la hausse des prix ; une légère augmentation des coûts artistiques est prévue afin de compenser l'inflation importante sur les frais généraux du budget culture.

La commune a fait appel en 2023 à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle sera reconduite en 2024 avec l'organisation de concerts rock.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu et tient compte de l'augmentation du coût du papier.

Protocole :

Le Budget attribué au service Protocole, qui gère les manifestations hors saison culturelles et festivités est maintenu, en effet de nombreux projets d'investissement arriveront à terme en 2024, et des inaugurations seront organisées à cette occasion afin d'y associer la population et de remercier les nombreux partenaires financeurs.

L'administration générale

Elle subit une forte inflation dans les dépenses courantes +12%. C'est le secteur de l'assurance qui augmente (+13 000 euros) et les frais de nettoyage de bâtiments (+13 000 €), frais de maintenance informatique (+4 000 €)

Centre Technique Municipal

Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal suivent la hausse des prix.

Accueil/Cohésion/ sociale

Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.

L'accueil à l'hôtel de ville, avec en moyenne plus de 2300 accueils physiques et téléphoniques par mois fait partie des services importants pour la commune.

Depuis 2023, le service carte d'identité/passeport a été créé. Avec plus de 2117 demandes en 2023, ce service rencontre un vrai succès.

Enfin, le réseau France service qui accueille 9 opérateurs va se développer en 2024.

Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

2023 présente la particularité de s'inscrire dans une nouvelle maquette budgétaire, la M57, ce qui a parfois une incidence sur l'imputation des dépenses et peut rendre plus difficile la comparaison avec les comptes de l'année précédente en M14 ;

Les dépenses du chapitre 011, liées aux décisions de l'équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité, ont été pondérées dans la construction du projet de BP 2024 dans les charges de gestion courantes. Mais ce contexte économique incertain et les hausses des coûts des énergies nous imposent une augmentation de ce chapitre
Ainsi globalement pour 2024, le projet de chapitre 011 s'élève à 2 343 129.92 € soit une variation de BP 2023 à BP 2024 de + 8.82%.

*

Chapitre 012 – Charges de personnel

BP 2023 = 3 718 840 €

BP 2024 = 3 867 702.49 €

Le chapitre 012 qui s'élevait à 3 718 840 € en 2023 est porté à **3 867 702.49 €** en 2024 (**environ +4 %**).

Les prévisions des charges de Personnel 2024 prennent en compte :

- ✕ la rémunération du personnel en place,
- ✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2023 et la prise en compte des départs annoncés pour 2024,
- ✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
- ✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...) ;
- ✕ Les élections européennes le 9 juin 2024 (heures supplémentaires des agents)
- ✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :
 - L'Augmentation du SMIC de 1.13% au 1er janvier 2024
 - Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue, au 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public).
 - L'Evolution des cotisations patronales...
 - Augmentation de l'assurance statutaire +20 000 €
- ✕ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :
 - Augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé 12 € au lieu de 10 € actuellement
 - Ouverture de la base de loisirs des lacs : Besoins en personnel sur une période de 2 mois (surveillants de baignade, maintenance, sécurité) : 25 000 €

Enfin, la commune souhaite améliorer le pouvoir d'achat des agents et engagera une réflexion en 2024 pour revaloriser le régime indemnitaire dans le cadre du dialogue social.

014 – Atténuations de produits

BP 2023 = 220 000

BP 2024 = 220 000

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 134 762 € en 2023). Dans le cadre de la préparation budgétaire, une

prévision de 170 000 € a été inscrite. Pour 2024.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. En 2023, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire mais elle ne sera pas reconduite en 2024. Une prévision de 49 000 € a été inscrite pour l'année 2024

65 – Autres charges de gestion courante BP 2023 = 834 430 BP 2024 = 958 861.09

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2023, l'étude des demandes de subvention a tenu compte :

- des actions réalisées par les associations en 2023
- des dossiers présentés
- des excédents constatés sur les comptes des associations
- du nombre d'adhérents, des actions proposées pour 2024

Une enveloppe globale de 148 000 € a été actée pour 2024.

CCAS : En 2024 la subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera à 95 000 €, légère progression notamment pour financer l'augmentation du cout des fluides et la mise en place d'une aide sociale liée à la lutte contre la précarité énergétique.

Smeg30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat 22 000 €

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée à 323 955.89 € soit + 5,62% par rapport à 2023.

Indemnités des Elus : l'enveloppe demeure stable soit environ 149 840 €.

L'augmentation de ce chapitre est due en parti au changement de nomenclature comptable, certaines imputations autrefois au chapitre 67 ont disparu au profit de nouvelles au chapitre 65

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2023 = 190 000 BP 2024 = 200 000

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

Depuis le 1^{er}/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; elle sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital à l'origine (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2024
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	667 033.91
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	357 692.32
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 195 470.96
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	986 972.29
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	1 192 307.88
				total	5 399 477.16

L'annuité 2024 se décompose ainsi :

Environ 182 950.29 € d'intérêts + 693 367.31 € de capital soit un total de ...876 317.66 €.

Globalement, le chapitre 66 va augmenter légèrement : à 200 000 € en 2024 contre 150 000 € en 2023 en regard à l'augmentation des taux d'intérêts sur l'emprunt à taux variable.

67 – charges spécifiques BP 2023 = 194 000 BP 2024 = 24 000

En 2023 ce chapitre prévoyait notamment le remboursement de l'avance perçue sur la surtaxe minérale liées aux incertitudes de production de Perrier Nestlé. La prévision budgétaire de la recette de la surtaxe a été réajusté pour 2024, la prévision budgétaire de ce chapitre est réajustée.

023- Virement à la section d'investissement BP 2023 = 3 442 382,24 BP 2024 = 2 991 599.43

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

042 – Opérations d'ordre BP 2023 = 770 000 BP 2024 = 790 000

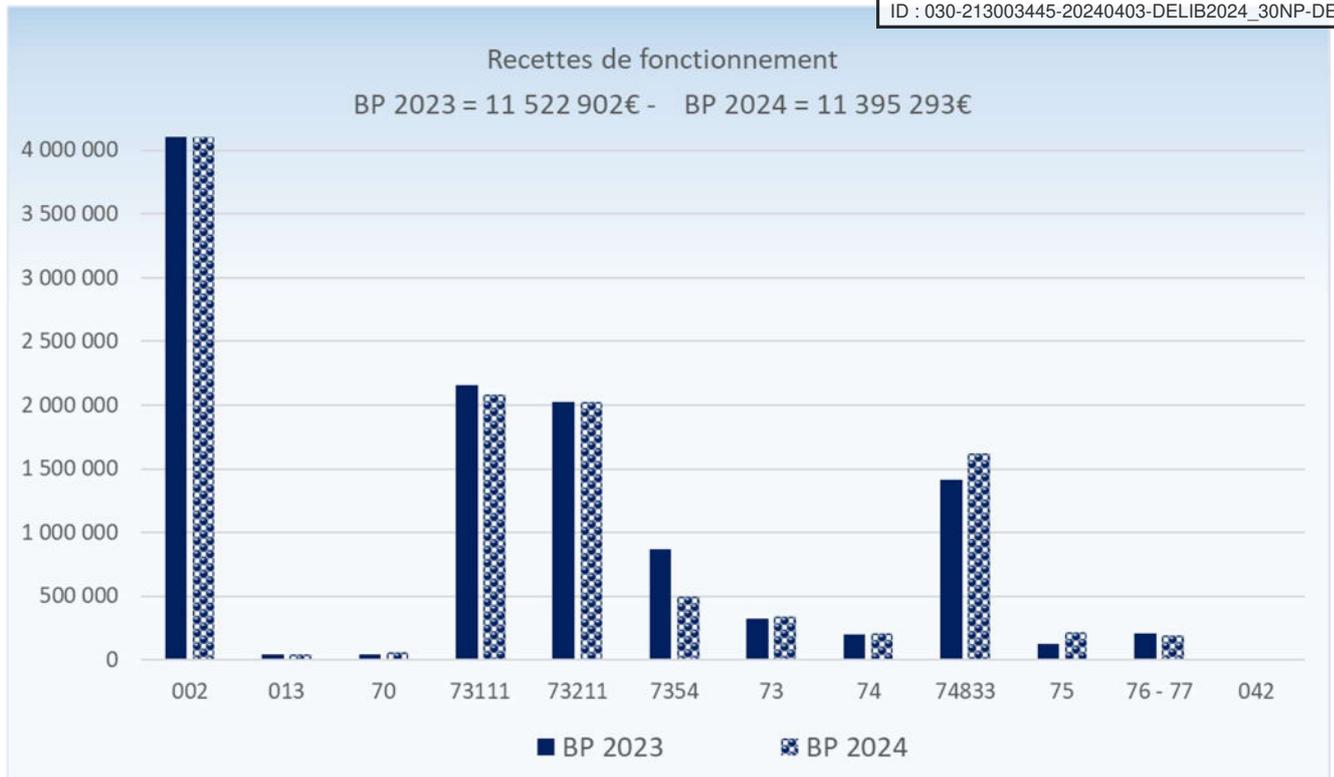
⌘ les écritures d'amortissements

⌘ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

	Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	002 excédent ordinaire reporté	4 109 191	4 109 191
013	013 atténuation de charges	47 000	47 000
70	70 ventes de produits, services	46 850	58 900
73111	73111 TH TFB TFNB	2 157 000	2 081 000
73211	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 361	2 021 361
7354	7354 surtaxe minérale	865 000	500 000
73	73 autres impôts et taxes	322 901	344 001
74	74 dotations, subv., participations	202 000	208 800
74833	74833 Compensation exonération Taxes FB & FNB	1 415 000	1 617 000
75	75 autres produits de gestion courantes	123 255	212 814
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	206 644	188 644
042	042 Opérations d'ordre	6 700	6 582
	Total recettes de fonctionnement	11 522 902	11 395 293



002 – Reprise de l’excédent de l’année n-1 **BP 2023 = 4 109 191,24** **BP 2024 = 4 109 191,24**

013 – Atténuations de charges **BP 2023 = 47 000,00** **BP 2024 = 47 000,00**

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d’agents dans le cadre de la couverture d’assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d’agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d’une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l’agent),

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses **BP 2023 = 46 850,00** **BP 2024 = 58 900,00**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- locations des salles, prêts de matériels,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze...
- concessions caveaux, columbarium, cavurnes....

73- 731– Impôts et taxes **BP 2023 = 5 366 262,00** **BP 2024 = 4 946 362,00**

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

A. L’attribution de compensation reversée par la Communauté de Commune Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013.

B. La surtaxe sur les eaux minérales :

Avant 2016, tous les forages de production d’eau étaient situés sur la commune de Vergèze (4), qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008.

Depuis le 1er juin 2016, un premier forage a été mis en production sur la commune d’Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d’environ 20% à production égale).

Toujours en recherche d'optimisation et de sécurisation de ses ressources, la Société Nestlé Waters a mis en production un deuxième forage sur Uchaud le 1er avril 2018, puis un troisième en mars 2021.

En fin d'année 2022, la surtaxe a subi une forte baisse liée à une baisse des volumes de vente en France de la Société Nestlé Waters Supply Sud consécutive à des mesures prises dans l'usine de Vergèze pour répondre à des enjeux environnementaux importants et une conjoncture économique sans précédent.

La surtaxe minérale estimée à 500 000 € en 2024 contre 865 000 € au BP 2023, cette baisse significative est liée à la suppression des 2 forages sur 4 qui ne devraient plus produire de Perrier à l'avenir et qui ne seront donc plus éligibles à la surtaxe affichant une baisse de 42.20% de BP à BP.

C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de 15 %, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables.

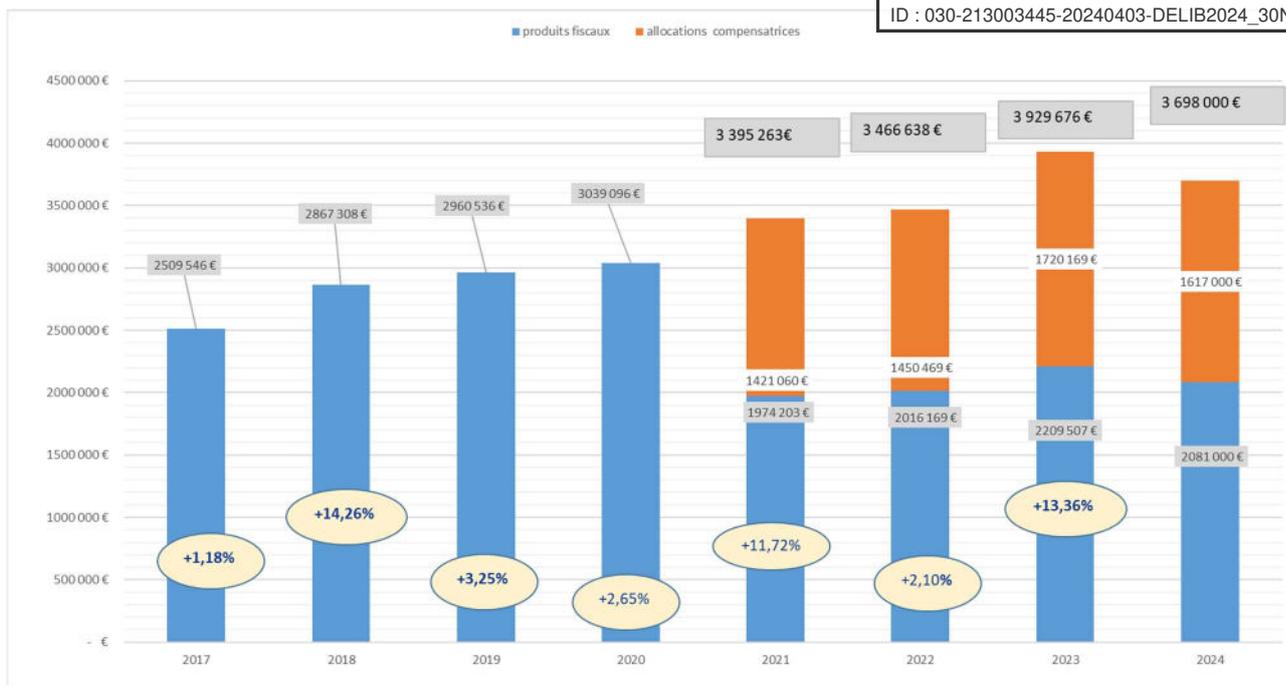
En 2021, avec la poursuite de la réforme fiscale, les communes sont compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisée par le cumul des taux de foncier bâti de la commune et du taux du département (24,65%) soit un taux pour 2021 de 47,58% (22,93%+24,65%) reconduit en 2022.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taxes locales en 2024.

Pour rappel ci-dessous les taux moyens communaux 2023 nationaux et départemental

Pour information	Taux moyens nationaux 2023	Taux moyens départementaux 2023	Taux de la commune 2023
Taxe foncière sur propriétés bâties	39,42%	49,81%	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	50,82%	70,61%	54,81%

un produit fiscal prévisionnel d'environ de **2 081 000 euros** (rappel : 2 016 169 euros perçus en 2022) est inscrit au budget primitif rappelant que les compensations liées aux taxes foncières sont reversées au chapitre 74 depuis 2021



	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021 : taux liés à la réforme	2022 2023
Taxe habitation	8,61%	8,61%	8,61%	8,61%	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	22,93%	22,93%	47,58% ***	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

*** ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

D. Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

BP 2023 = 1 617 000,00

BP 2024 = 1 825 000,00

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : la Dotation de Solidarité Rurale, les compensations de l'Etat sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation de l'Etat au fonctionnement de France Services (après labellisation de la MSAP) ...

A souligner depuis 2021, la compensation des pertes de contributions directes est versée sur le compte 74834 au détriment du 73111.

75 – Produits de gestion courante

BP 2023 = 123 255,00

BP 2024 = 212 813,57

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.



Le produit global des locations est d'environ 107 000 €/an.

Sur ce chapitre sont également encaissés les droits d'entrées de spectacles produits par la Commune, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine

76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels **BP 2023 = 206 644,00** **BP 2024 = 188 644,00**

Sur le chapitre des produits financiers, la commune encaissera le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques pour un montant de 183 644 €.

5000,00 ont été rajouté pour le cas d'une recette exceptionnelle (assurance)

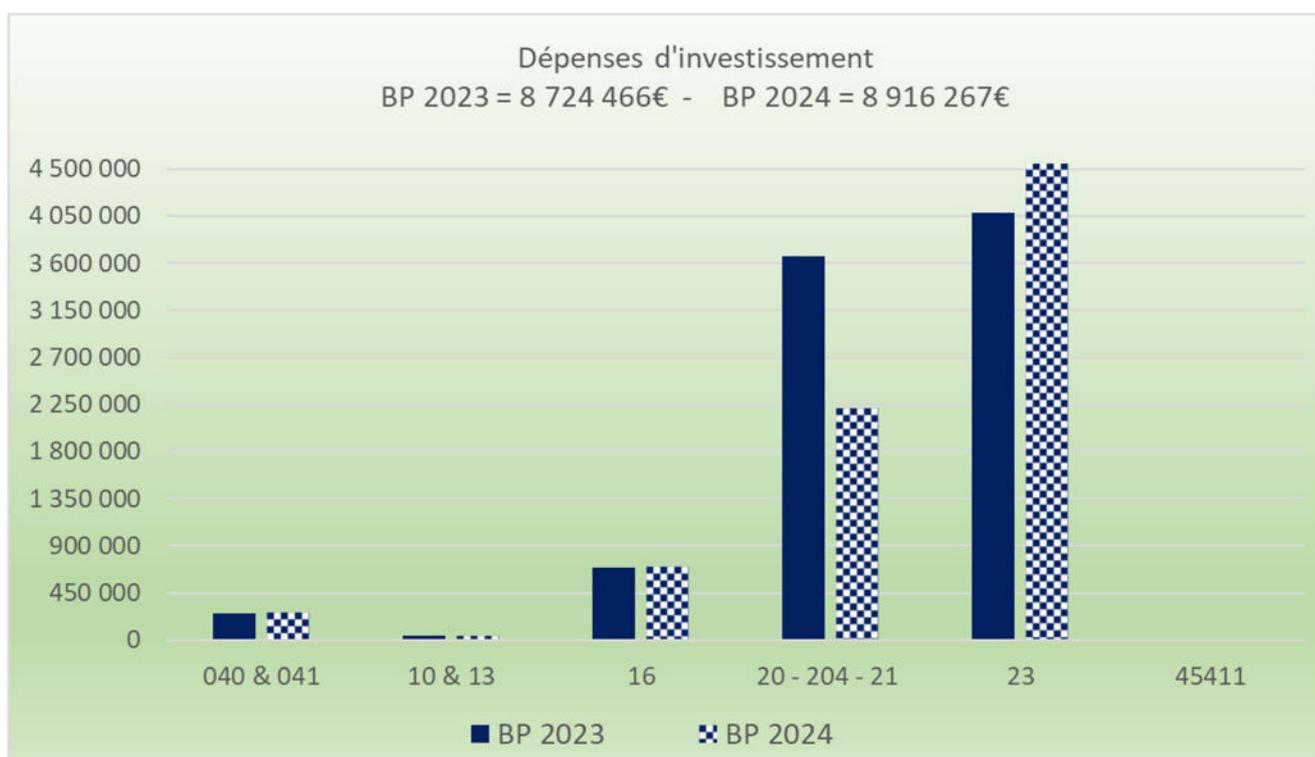
042– Opérations d'ordre **BP 2023 = 6 700** **BP 2024 = 6 582.12**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public. Le montant a été ajusté.

*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024
040 & 041	040 & 041 Opérations d'ordre et patrimoniales	256 700	264 582
10 & 13	taxe d'aménagement et reversement participation	35 000	35 000
16	16 emprunts et dettes	690 000	700 000
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées, 21 immobilisations corporelles	3 664 711	2 218 822
23	23 immobilisations en cours	4 078 055	5 692 863
45411	45411- Travaux effectués d'office	0	5 000
	Total des dépenses d'investissement	8 724 466	8 916 267



041-Opérations patrimoniales

BP 2023 = 250 000

BP 2024 = 258 000

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville et de cessions de parcelles à l'Euro symbolique sur le budget 2024. Il intègre également les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public.

040 – Opérations d'ordre

BP 2023 = 6 700

BP 2024 = 6 582.12

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public.

10 – taxe d'aménagement

BP 2023 = 35 000

BP 2024 = 35 000

La commune reverse à la CCRVV la taxe d'aménagement liée à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette

BP 2023 = 690 000

BP 2024 = 700 000

de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 / 21 /travaux

BP 2023 = 3 664 710,82

BP 2024 = 2 218 822.39

23 immobilisations en cours

BP 2023 = 4 078 055,48

BP 2024 = 5 692 862.74

Articles retraçant les dépenses d'investissement programmées par la commune pour l'année 2024 notamment les travaux de voirie et ceux de la base de loisirs ainsi que la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2023.

les RAR – restes à réaliser pour un total de

1 211 959.41€

A noter dans les restes à réaliser les travaux aménagement base de loisirs aux lacs 728 625.62 €

La fin des travaux de la rue neuve pour 172 048.38 € et l'épareuse pour un montant de 108 458.51 € dont les délais de livraison sont extrêmement longs, sont également inscrits.

La Maitrise d'œuvre place de la République 68 989.40 € lancée en 2023 est également reportée sur 2024.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2023 :

133 837.50 €

👉 Le programme d'investissement 2024 qui a été construit

en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d'environ

3 479 684 €

Les projets d'investissement 2024 peuvent se distinguer par thématique. En effet, 2024 sera l'année des grandes réalisations de la mandature.

Concernant les **TRAVAUX VOIRIE – CENTRE VILLE**, la requalification de la place de la république pour un montant de **2 100 000.00 €** sera le projet phare de cette année 2024.

265 000 € sont également inscrits pour les travaux de voiries (chemin de Boissière, pluvial grande terre+ Accès voirie lac)

En matière de **SOBRIETE ENERGETIQUE**, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école élémentaire permettra de générer de l'autoconsommation, **250 000 €** inscrits au BP 2024.

Le travail de relamping de l'éclairage public ainsi que celui du stade d'honneur sont également prévus pour un montant de **128 000 €**

La commune de Vergèze possède de nombreuses **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**. Une enveloppe en investissement est prévue pour un montant de **423 600 €**. Nous y retrouverons les travaux du skate park (325 000 €), le lancement de la maîtrise d'œuvre des vestiaires du stade d'honneur (40 000 €) ainsi que la rénovation du parcours de santé (50 000 €). Des petits équipements sont également inscrits pour 8000 €

Des travaux d'amélioration des bâtiments aux **ECOLES** notamment l'installation de la climatisation de l'école élémentaire sur la partie de l'ancien collège ainsi qu'une reprise d'une partie des façades à l'école maternelle (**20 000 €**) seront inscrits sur 2024. Un budget pour les 2 écoles de mobilier scolaire est également prévu (**13 800 €**)

Des **TRAVAUX SUR LES BATIMENTS PUBLICS** sont également prévus à la police municipale et, à l'hôtel de ville et aux bâtiments locatifs.

Une enveloppe de **120 200 €** sera consacrée à l'achat de **MATERIEL – MOBILIER URBAINS** dans laquelle on y retrouvera du matériel de tamisage pour la plage des lacs, pour les espaces verts, la culture, ainsi que du mobilier urbain.

Pour ce qui est du **MATERIEL DE TRANSPORT** ; Le parc des véhicules techniques est très vieillissant. En effet 3 véhicules sont à changer dont les achats datent d'il y a 19, 25 et 33 ans. Malgré tous les efforts du garagiste municipal, ces engins ne sont plus « réparables » et doivent être changés (**77 000 €**). A noter qu'un des véhicules sera remplacé par un Goupil électrique finançable à 80% au titre du handicap.

Afin de faire des économies sur le budget de fonctionnement, notamment sur de la location, une minipelle cabine est également prévue au budget (**45 000€**)

Du matériel de sécurisation du réseau **INFORMATIQUE** ainsi que de la mise à jour de licence seront inscrits au BP 2024 à hauteur de **47 884 €**. La mise en conformité réglementaire de la Base Adresse Locale de la commune permettra une mise à jour complète de la base de données des adresses communales ainsi que la création du tableau de classement des voiries pour **23 000.00€**

45- Chapitres d'opérations pour compte de tiers **BP 2023 = 0** **BP 2024 = 5 000,00**

Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permet d'effectuer des travaux d'urgences de mise en sécurité de voirie pour le compte de tiers.

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	001 excédent n-1 reporté	1 794 750	1 685 559
021	virement de la section de fonctionnement	3 442 382	2 991 599
024	Produits des cessions d'immobilisations	540 000	770 000
040 & 041	040 & 041 opérations d'ordre et patrimoniales	1 020 000	1 048 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	355 000	360 000
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000	826 775
13	13 subventions d'investissement	567 000	1 224 000
45412	45412- Travaux effectués d'office		5 000
204-23-27	204 subventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	5 334	5 334
	Total des recettes d'investissement	8 724 466	8 916 267



Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers

BP 2023 = 340 000

BP 2024 = 360 000,00

. Le FCTVA c'est le retour de TVA sur les travaux éligibles réalisés en n-2 soit un montant de 300 000 €
Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

. Le produit de la taxe d'aménagement pour un montant de 60 000 €

13 – subventions d'investissement

BP 2023 = 567 000

BP 2024 = 1 224 000,00

⌘ Des demandes de subventions ont été effectuée auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aide au financement des travaux de voirie liés au sinistre du 14 septembre 2021.

Les travaux sont quasiment finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2024 pour un montant total de 148 000 € ventilé entre la région pour 78 000 € et le département 70 000 €.

⌘ Le projet de la rue neuve est également financé par le Département à hauteur de 100 000 €

⌘ Les subventions accordées par l'Etat, de la Région et du Département pour financer l'installation de batardeaux sur différents sites de la commune (C.TM. et gymnase II) réalisés en 2023 seront versés en 2024 pour un montant de 39 000 €.

⌘ 20 000 € ont été accordés par la Région Occitanie pour la réalisation des Skate Park et Pump Track.

⌘ le projet d'aménagement des lacs en base de loisirs a fait l'objet de demande de financement auprès de l'Etat de la Région et du Département. Ce dernier a notifié la commune pour un montant de 115 500 €. La Région devrait également financer le projet, par prudence ces crédits n'ont pas été inscrits.

⌘ NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont prévu de conclure une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou

d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles 800 000 € jusqu'en 2026 puis 500 000 € en 2027 et 2028.

Une convention spécifique pour chaque projet sera proposée et validée par la DGFiP, sur le même modèle que le financement de la rue neuve.

Pour cette année 2024 c'est la requalification de la place de la République qui sera financée.

La Région Occitanie finance également le matériel de la Police Municipale pour 1 500 €.

024 – produits des cessions

BP 2023 = 540 000

BP 2024 = 770 000

Deux projets de cession sont prévus cette année : Projet de Maison de Santé porté par la SEGARD ainsi que la vente de la remise place de la République.

021- Virement à la section d'investissement

BP 2023 = 3 442 382,24

BP 2024 = 2 991 599,43

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

041-Opérations patrimoniales

BP 2023 = 250 000

BP 2024 = 258 000

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville sur le budget 2023 et les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public.

040 – Opérations d'ordre

BP 2023 = 770 000

BP 2024 = 790 000

Écritures sur les amortissements, sur le patrimoine,

Ainsi que les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

23 – 27 - Divers -

BP 2023 = 5334

BP 2024 = 5334

Remboursement de l'avance sur travaux au budget annexe de l'eau brute.

001 - Le résultat excédentaire de l'année n-1

BP 2023 = 1 794 750,06

BP 2024 = 1 685 559,02

L'excédent 2023 reporté en 2024 s'élève à un montant de **1 685 559,02 €**

*

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Budget primitif 2023	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 395 292,93 €	11 395 292,93 €
Section d'investissement	8 916 267,25 €	8 916 267,25 €